

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OSTRUM EURO DIVIDEND GROWER

Code ISIN : FR0013471760 Part N (DM)

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

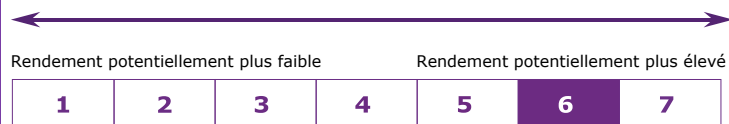
OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de gestion de l'OPCVM, un fonds ISR, est de rechercher, sur une durée minimale de placement recommandée de cinq ans, une performance en profitant de l'évolution des marchés d'actions de sociétés domiciliées dans des pays de l'Union européenne. Ces sociétés sont choisies selon une démarche ISR pour la qualité de leurs fondamentaux économiques selon l'analyse du gérant analysées à travers l'intégration systématique de critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG), tels que la consommation d'énergie, l'émission de CO₂ ou encore les pratiques éthiques de la société. L'OPCVM n'est pas géré spécifiquement par rapport à un indice de référence. Toutefois, la performance de l'OPCVM pourra être appréciée a posteriori par rapport à la performance de l'indice MSCI EMU dividendes nets réinvestis qui représente les principales capitalisations boursières des pays de l'Union économique et monétaire.
- La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
- La politique d'investissement de cet OPCVM repose sur une gestion discrétionnaire visant à sélectionner des titres que le gérant considère comme décotés ou sous-évalués La politique d'investissement de l'OPCVM repose une gestion active de conviction selon une approche "Quality GARP" (Quality Growth At a Reasonable Price) et ISR. Dans un premier temps, l'équipe de gestion sélectionne des actions de sociétés considérées comme des sociétés de qualité selon le gérant, c'est-à-dire ayant un business model robuste, un management crédible, et un bilan sain, et pour lesquelles la gestion anticipe une croissance forte des dividendes futurs. Dans un deuxième temps, les sociétés précédemment retenues sont sélectionnées en fonction de leur évaluation ESG. La démarche ISR du gérant s'articule autour des axes suivants : intégration des dimensions ESG, exclusion des émetteurs controversés. L'équipe de gestion utilise un modèle d'analyse ESG propriétaire avec la méthode " best in universe ".
Cet OPCVM a pour classification AMF : Actions internationales.
- L'OPCVM est investi et exposé à plus de 75% et jusqu'à 110% de son actif en actions émises par des sociétés ayant leur siège social ou étant immatriculées dans un des pays de l'Union européenne, via des OPCVM/FIA ou directement et à hauteur de 20% maximum en titres de sociétés ayant leur siège social et étant immatriculées dans un des pays de l'OCDE et/ou un des pays hors OCDE. Le FCP peut être investi à hauteur de 20% maximum dans des valeurs de petites et moyennes capitalisations et à hauteur de 10% maximum dans des actions de pays émergents via des OPCVM/FIA ou directement. L'exposition à des titres libellés dans des devises autres que celles de la zone euro est limitée à 20% de son actif net. L'OPCVM peut détenir des titres de créance et instruments monétaires d'émetteurs privés ou d'Etats de la zone euro dans la limite de 25% de son actif net. Le gérant s'appuie pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie. Le gérant ne peut pas acquérir de titres de créance notés " spéculatifs " ou toute notation équivalente selon l'analyse du gérant c'est-à-dire inférieure au moment de l'acquisition à BBB - (source S&P ou Fitch Ratings) ou Baa3 (source Moody's) ou toute notation équivalente selon l'analyse du gérant, pour les émetteurs ne bénéficiant pas d'une notation à long terme et pour des titres de créance dont la maturité est inférieure à 1 an : A2 (source S&P) ou P-2 (source Moody's) ou F2 (Fitch Ratings) ou toute notation équivalente selon l'analyse du gérant.
- L'OPCVM distribue ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Néant

L'indicateur de risque reflète l'exposition de l'OPCVM aux marchés des actions européennes.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé de votre capital et/ou de votre revenu avant que celui-ci ne soit investi et/ou remboursé.

Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice

Frais courants	1,10%*
----------------	--------

Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.im.natixis.com.

PERFORMANCES PASSES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création de l'OPCVM** : 2005.
- **Année de création de la part N (DM)** : 2019.
- **Devise** : Euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.im.natixis.com.
- Fiscalité: Le Fonds est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.im.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.